

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
SAINT CHRIST BRIOST**

Envoyé en préfecture le 02/05/2024
Reçu en préfecture le 02/05/2024
Publié le 
ID : 080-218006609-20240430-DEL_03_300424-DE

Séance du 30 avril 2024

Délib. n° 03/300424

L'An deux mil vingt quatre, le trente avril à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en réunion extraordinaire dans la salle de réunion de la mairie sous la présidence de Monsieur Joël BELLARD, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 10

Présent(s) : 6

Pouvoir(s) : 4

Date de convocation :

26/04/2024

Secrétaire de séance :

Mme GRIMAUX Brigitte

Etaient présents :

| | | |
|------------------|----------------------|----------------------|
| Mr BELLARD Joël | Mr LABRUYERE Renaud | Mr BIGOT Arnaud |
| Mr DEVAUX Maxime | Mme GRIMAUX Brigitte | Mme GRIFFON Brigitte |

Absent(s) excusé(s) : Mr LEPOIX Pierre, Mr BURLAT Julien, Mme LECAT Vanessa, Mme SZAREK France

Pouvoir(s) : Mr LEPOIX Pierre à Mr BIGOT Arnaud
Mr BURLAT Julien à Mr LABRUYERE Renaud
Mme LECAT Vanessa à Mme GRIFFON Brigitte
Mme SZAREK France à Mme GRIMAUX Brigitte

**Objet : DEPENSES A IMPUTER AU COMPTE 623
« PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES »**

Le comptable du Trésor Public a demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le Conseil Municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 623 « Publicité, publications, relations publiques », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Sur proposition du maire, il est envisagé de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 623 « Publicité, publications, relations publiques », d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies, tels que par exemple :

- les décorations de Noël, les illuminations de fin d'année, les jouets, les friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, le repas des Aînés, le colis de fin d'année aux Aînés et aux Agents...
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles ou lors de réceptions officielles...
- Le règlement des factures des sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
- Les concerts, manifestations culturelles, location de podiums, chapiteaux, calicots...
- Les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations et aux évènements survenus sur la commune ...

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire
Joël BELLARD

